

Compte rendu de la séance du 16 janvier 2021

Présents : Nathalie RUCKEBUSCH, Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, José CHEVALIER, Christophe FAUQUEMBERGUE, Claudie FEUILLET, Marie-Josèphe GRESSIER, Marion LAMBLOT, Jérémie LAMORILLE, Serge LAVOGEZ, Mickaël LEFEBVRE, Annie LELEU, Miguel DURIEZ, Christine REGNIER

Secrétaire(s) de la séance: Christine REGNIER

ETUDE DE FAISABILITE: PROJET D'ECOLE - AIRE SPORTIVE et requalification du patrimoine existant

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée leur projet de création d'équipements publics sur le territoire de la commune de Cléty.

Ce projet consiste en la réalisation d'une école, d'un city-stade, des aménagements des abords et accès aux sites des équipements projetés et les identifications des besoins de requalification des éléments de patrimoine communal.

Pour ces réalisations, la municipalité a besoin de faire réaliser une étude de faisabilité.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec l'architecte, Monsieur BAILLET.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

DEMANDE DE SUBVENTION "AMENDES DE POLICE" - ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il a été envisagé de faire l'acquisition de rénover l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Le devis établi par la société BLOT électricité s'élève à 65 146.11 € HT soit 78 175.33 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide départementale au titre des amendes de police.

DEMANDE DE SUBVENTION FARDA : RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR

Vu le caractère de dangerosité, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de rénovation de la toiture du préau de l'école ont dû être réalisés en extrême urgence.

Une rampe d'accès pour des enfants en mobilité réduite a également été installée pour accéder aux classes.

Le montant de ces travaux s'élèvent à 10 094.06 € HT soit 11 157.60 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces réalisations et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du FARDA.

REGULARISATION - RENOUVELLEMENT DU BAIL DE L'EARL BRAURE

Renouvellement du bail de l'EARL BRAURE pour la parcelle ZD 30 (appartenant à la commune)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette reconduction.

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE - EXTENSION D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES A PIHEM

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'enquête publique relative à une extension d'élevages de volailles de la SARL ELEVAGE LEBLOND sur la commune de Pihem.

La commune de Cléty étant limitrophe au territoire de Pihem, la municipalité doit émettre un avis sur ce projet.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette extension d'élevages.

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser les tarifs de locations des salles.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

SALLE DES FETES :

Pour les habitants : 260 €

Pour les extérieurs : 360 €

PETITE SALLE :

Pour les habitants : 100 €

Pour les extérieurs : 120 €

Gratuité des salles pour les enterrements (uniquement pour les Clétyciens)

REVISION DU TARIF DES COUVERTS LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des couverts peuvent être loués lors de la location de la salle des fêtes. (des couverts ordinaires sont à la disposition des locataires).

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs fixés auparavant à 50 et 100 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer cette location à 50 €.

Ils seront proposés uniquement pour les cérémonies.

QUESTIONS DIVERSES :

- Permanences des élus les 1er et 3ème samedis de chaque mois de 10h à 11h.
- Organisation d'un marché à Cléty les jeudis après-midi à compter du 4 mars 2021.

SEANCE LEVEE A 13H15

Le Maire, Serge LAVOGEZ

